

Surcote et Décote au régime général

COR Mars 2019

Cnav - Direction Statistiques, Prospective, Recherche

■ Deux documents différents dans le dossier

- Surcoteurs: Extrait du Cahier de la Cnav n°11 « Prendre sa retraite : incidence des dispositifs de prolongation d'activité sur les parcours individuels »
- Première partie d'une étude en cours plus complète sur les décoteurs.

■ Point de départ des deux études : la loi du 21 août 2003

- Instaure une surcote pour les salariés secteurs privé et public
- Allège la décote au RG et dans les régimes alignés et instaure une décote pour les fonctionnaires

■ Les objectifs à partir de l'exposé des motifs de la loi:

- Surcote: incitation à la prolongation d'activité
- Décote: harmonisation des taux de décote entre les régimes
- Les deux dispositifs: offrir plus de souplesse et de liberté de choix pour la date de départ à la retraite

■ Une même loi mais des modalités de mise en œuvre différentes

■ La décote au régime général :

- s'applique à la pension de droit propre des assurés qui partent avant l'âge d'annulation de la décote dès lors qu'ils n'ont pas la durée requise pour le taux plein et qu'ils ne remplissent pas les conditions de reconnaissance pour l'invalidité ou l'inaptitude.

- Le nombre de trimestres de décote est déterminé par :

min [(âge annulation de la décote-âge de départ)x4 ; durée requise - durée validée tous régimes]

- Un coefficient de minoration est appliqué
- Baisse progressive du coefficient de minoration appliqué au taux plein de 50% : de 2,5% par trimestre manquant pour les **générations** nées avant 1944 à 1,25% à partir de la génération 1953.
- L'étude porte sur les générations 1944 à 1950.

- **La surcote au régime général permet de bénéficier :**
 - d'une majoration de la pension de droit propre
 - pour les assurés qui poursuivent leur activité au-delà de l'âge légal et de la durée d'assurance nécessaire pour le taux plein

- **Les trimestres ouvrant droit à la surcote:**
 - Les trimestres cotisés entre l'atteinte du taux plein (et de l'âge) et le départ à la retraite
 - Dans la limite de 4 par an

- **Le taux de la surcote a été plusieurs fois modifié pour rendre le dispositif plus attractif, désormais il varie selon la période cotisée.**
Pour les trimestres surcotés à compter de 2009 il s'établit à 1,25%
 - L'étude porte sur les nouveaux retraités de 2004 à 2016.

Une présentation en regard pour les deux dispositifs très différents

- La surcote en quelques chiffres
- Profil des surcoteurs par rapport à l'ensemble des retraités

- La décote en quelques chiffres
- Profil des décoteurs par rapport à l'ensemble des retraités

- Conclusion

La surcote au régime général

La surcote – quelques chiffres

- Augmentation du nombre de surcoteurs : 9 450 assurés en 2004, de l'ordre de 80 000 en 2016 (14 % du flux de départs)
- Augmentation de la part des femmes : 42 % des départs en 2004 contre 51 % en 2016

Effectifs de départs avec surcote, par sexe et année de départ



Source : Cnav, base retraités 2004-2016

Champ : retraités partis entre 2004 et 2016 avec une surcote

La surcote – quelques chiffres

- Nombre médian de trimestres surcotés et montant annuel médian de la surcote pour les départs en 2017 (euros 2017)

	Durée médiane (en trimestres)	Montant annuel médian
Hommes	6	467 €
Femmes	6	408 €
Ensemble	6	435 €

Source : Cnav, base retraités 2004-2016

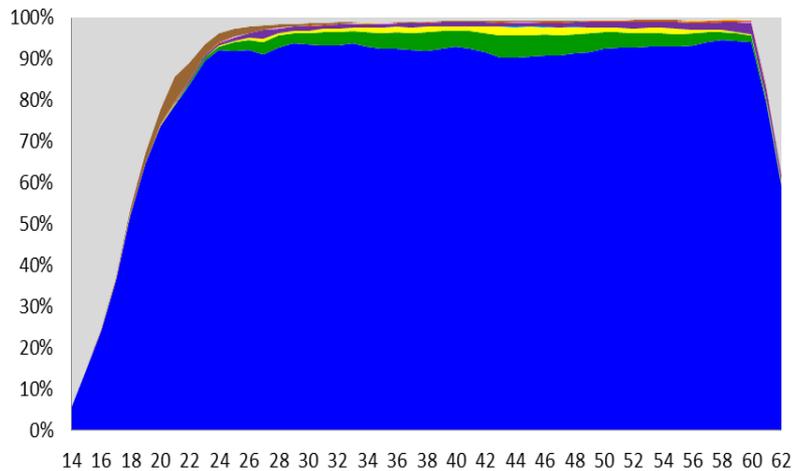
Champ : retraités partis en 2016 avec une surcote

- En 2017, l'âge moyen de départ des surcoteurs est de 64 ans et demi par rapport à 62 ans et demi pour l'ensemble des nouveaux retraités.

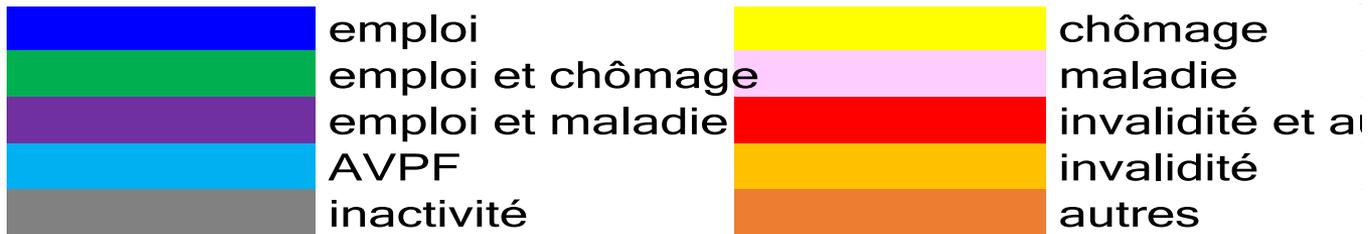
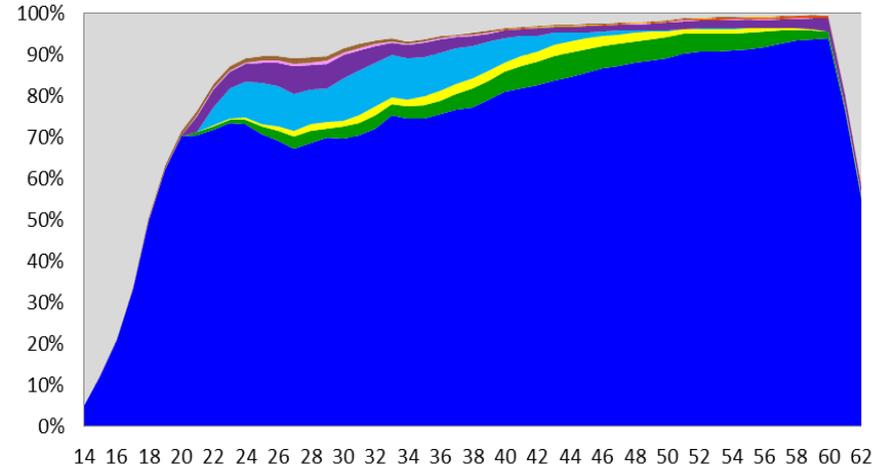
Les surcoteurs

Chronogrammes génération 1950

Hommes



Femmes

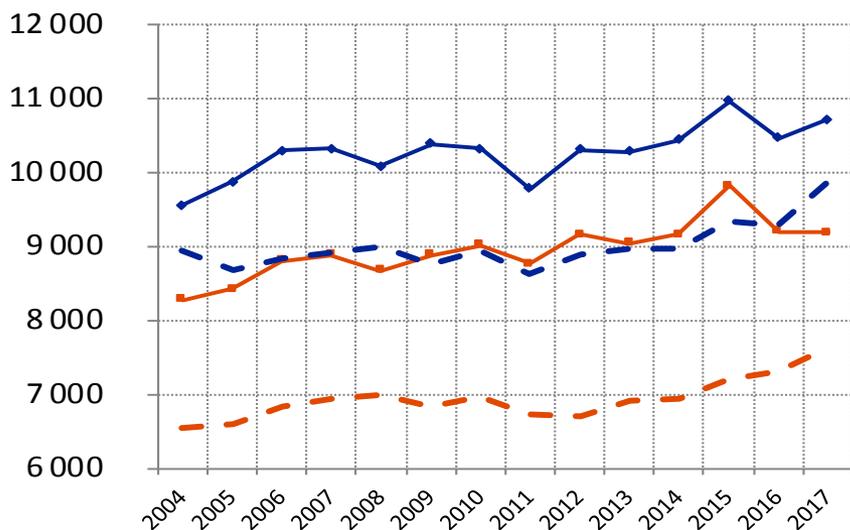


- Source : Cnav, base retraités 2004-2017
- Champ : assurés partis en retraite entre 2004 et 2017
- Lecture : à 35 ans, 93% des hommes de la génération 1950 étaient en emploi, 4% ont été en emploi et au chômage, 1% au chômage, 1% ont été en emploi et en maladie et 1% étaient sans aucun report.

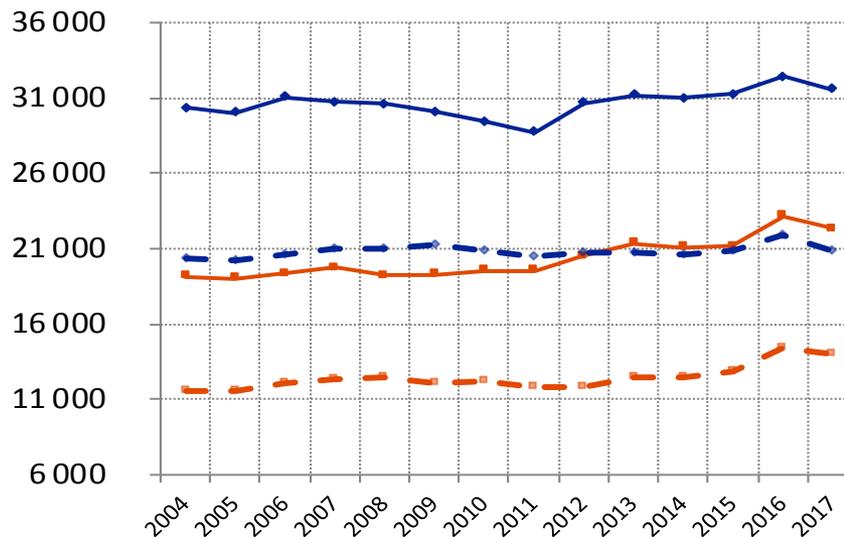
Les surcoteurs par rapport à l'ensemble des retraités

Pension annuelle moyenne par année de départ (€2017)

Au régime général



Tous régimes



—◆— Hommes surcoteurs —■— Femmes surcoteuses
- -◆- - Hommes tous - -■- - Femmes toutes

- Source : Cnav, base retraités 2004-2017
- Champ : assurés partis en retraite entre 2004 et 2017
- Lecture : les hommes partis en retraite avec surcote en 2017 touchent, en moyenne, une pension au régime général de 10 716 €

Les surcoteurs par rapport à l'ensemble des retraités

- **Les surcoteurs ont :**
 - des salaires perçus plus élevés
 - des pensions au RG et tous régimes plus élevées
 - des durées d'assurance essentiellement validées par l'emploi
 - des carrières plus complètes

- **Ils ont des caractéristiques assez homogènes mais peuvent avoir des profils différents**
 - 3 profils sont identifiés dans le Cahier
 - Grands surcoteurs (en moyenne 2 ans)
 - Petits surcoteurs (environ 1 an)
 - Surcoteurs autres régimes

La décote au régime général

La décote – quelques chiffres

- Une part stable des décoteurs par génération mais en hausse parmi ceux qui n'ont pas la durée requise.

Part des décoteurs selon la génération

Génération	1944	1946	1948	1950
Part des décoteurs au sein des retraités (%)	7	6	7	8
Part des décoteurs au sein des retraités n'ayant pas validé l'ensemble des trimestres exigés pour la génération (%)	18	18	20	25

Source : Cnav, base retraités 2004-2016

Champ : retraités du régime général des génération 1944 à 1950 partis au 31/12/2016

- Les femmes deviennent majoritaires: 45% (génération 1944) à 59%(génération 1950)
- Ce sont les femmes en couple qui ont plus souvent pris leur retraite avec une décote au régime général

La décote – quelques chiffres

- Nombre médian de trimestres manquants pour atteindre le taux plein par la durée et montant annuel médian de la décote (euros 2017)

	Durée médiane (en trimestres)	Montant annuel Médian
Hommes	18	514 €
Femmes	32	940 €
Ensemble	26	740 €

Source : Cnav, base retraités 2004-2016

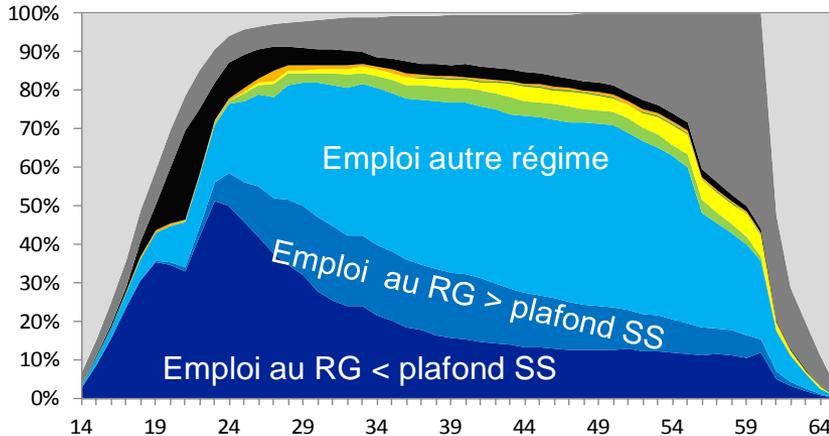
Champ : retraités générations 1944 à 1950 partis avec une décote

- Les décoteurs des générations 1944 à 1950 partent généralement dès l'âge minimal légal. De plus, les femmes sont majoritaires dans le dispositif. Cela contribue à tirer vers le haut le nombre de trimestres de décote et l'amputation de la pension de droit propre.

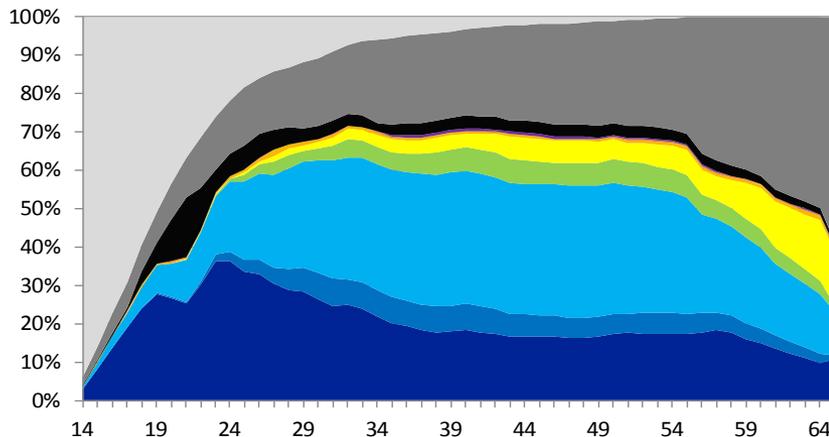
Les décoteurs parmi ceux qui n'ont pas la durée requise

Chronogrammes hommes génération 1950

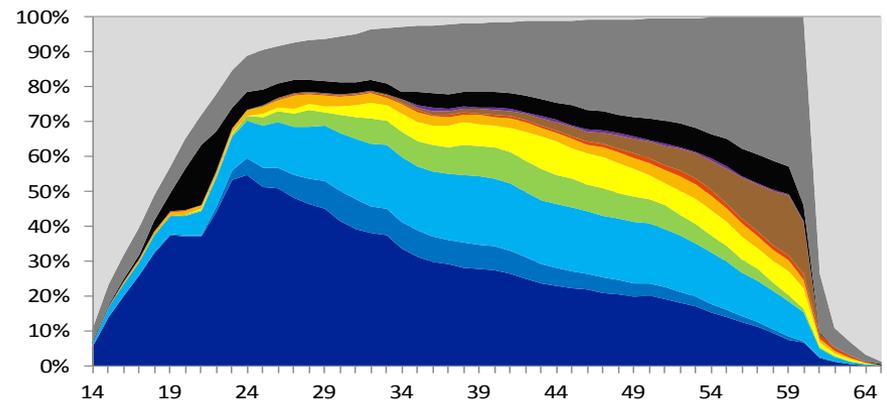
partis avec une décote



partis au titre de l'âge



partis au titre de la catégorie



Source : Cnav, base retraités 2004-2016; Champ : génération 1950

Les décoteurs par rapport aux autres retraités du RG

Montant annuel moyen de pension au régime général
Génération 1950 (euros 2017)

Modalités de départ	Départ avec une décote	Départ à l'âge d'annulation de la décote	Départ au titre de l'inaptitude ou ex-invalide	Départ avec la durée
Pension de droit propre au régime général (DP)	3 460 €	3 140 €	3 905 €	8 950 €
Pension globale de base au régime général (=DP+ MICO+ Maj 10%)	3 590 €	4 120 €	5 410 €	9 600€
Pension Tous Régimes	11 110 €	8 660 €	11 410 €	22 250 €

Source : Cnav, base retraités 2004-2016

Champ : retraités du régime général génération 1950 partis au 31/12/2016

Non éligibles au minimum contributif

Décote plus pénalisante au RG que pour les complémentaires

Impact de la carrière dans d'autres régimes

Part des décoteurs selon le taux de CSG et la situation familiale

Situation familiale	carrière	% exonérés CSG	% CSG taux normal
Hommes couple	quasi autre régime	33	62
	au moins 25% RG	55	42
Hommes seuls	quasi autre régime	37	58
	au moins 25% RG	59	36
Femmes couple	quasi autre régime	11	87
	au moins 25% RG	24	68
Femmes seules	quasi autre régime	21	70
	au moins 25% RG	48	42

- 3 groupes « niveau de vie » :
- Les femmes en couple qui ont pour la plupart un taux de CSG normal (orange)
- Les assurés qui ont fait l'essentiel de leur carrière dans un autre régime ont majoritairement un taux de CSG normal (vert)
- Enfin (en bleu) les assurés exonérés de CSG se trouvent principalement parmi ceux qui ont fait au moins un quart de leur carrière au RG (femmes seules ou hommes)

Source : Cnav, base retraités 2004-2016

Champ : retraités du régime général des génération 1944 à 1950 partis au 31/12/2016

- **Les surcoteurs, même s'ils peuvent avoir des profils différents, forment un groupe homogène**
 - Des salaires perçus plus élevés
 - Des trajectoires professionnelles plus complètes essentiellement validées par l'emploi
 - Des pensions au RG et TR plus élevées

- **Les assurés qui liquident leur pension au régime général avec une décote constituent un groupe hétérogène**
 - Des poly pensionnés qui peuvent avoir des pensions conséquentes dans un autre régime
 - Des femmes en couple dont le choix de liquider leur pension avec décote peut dépendre des revenus du conjoint

Attitude des retraités partis avec une décote

Une seule réponse possible	
Vous ne saviez pas que vous auriez une décote	14
Vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ	24
La perte de pension liée à la décote n'était pas trop importante	48
Autres raisons	14

Attitude des retraités partis avec une surcote

Une seule réponse possible	
Vous ne saviez pas que vous auriez une surcote	13
Vous vouliez augmenter votre pension grâce à la surcote	35
Vous aviez envie de continuer à travailler, pour d'autres raisons	47
Autres raisons	5

Source: enquête motivations de départ à la retraites 2017
Champ: retraités du régime général

Merci de votre attention